



**PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**BUDGET ANNEXE
« GENDARMERIE(S) »**

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 5 |
| 1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 5 |
| 1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement..... | 5 |
| 1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement..... | 6 |
| 1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 6 |
| 1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement..... | 6 |
| 1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement..... | 7 |
| 1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT..... | 7 |
| 2^{ème} PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 8 |
| 2-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 8 |
| 2-1-1 Les dépenses réelles d'investissement..... | 8 |
| 2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement..... | 9 |
| 2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 9 |
| 2-2-1 Les recettes réelles d'investissement..... | 9 |
| 2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement..... | 10 |
| 2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 10 |
| 3^{ème} PARTIE – INFORMATIONS GENERALES..... | 11 |
| PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS :..... | 11 |

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité, de l'équilibre et de l'antériorité budgétaire.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat, dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur de la Communauté de Communes, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses, inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui va permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, réuni le 5 février 2026, se prononcera sur le budget primitif 2026.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « GENDARMERIE(S) »

Le budget primitif du budget annexe « Gendarmerie(s) » traduit financièrement les actions de l'établissement en matière de gendarmeries (casernes et logements), concernant :

- ✓ La gendarmerie située à Vouillé,
- ✓ Le projet de gendarmerie situé à Neuville-de-Poitou.

Il est à noter que, concernant la gendarmerie située à Mirebeau, les interventions de la Communauté de Communes sont retranscrites dans le budget principal (historiquement pour une question de TVA).

Lors de la préparation des budgets 2026, en septembre dernier, les Vice-Présidents ont décidé de :

- pour la section de fonctionnement : proposer un budget de reconduction en tenant compte cependant de quelques ajustements
- pour la section d'investissement : mettre à jour le PPI 2022-2030, compte tenu de l'avancement des projets commencés ou non en 2025 et des nouvelles estimations des projets connus, ainsi que d'un arbitrage auquel l'exécutif a procédé en octobre dernier.

Le budget primitif du budget annexe 2026 est présenté sans affectation des résultats. L'équilibre du budget se fait donc sans les résultats cumulés (comme lors du vote du budget 2025). Il s'établit comme suit :

- ✓ En fonctionnement : 283 305,00 € dont 78 305,00 € de dépenses réelles
- ✓ En investissement : 2 330 275,00 € dont 2 251 175,00 € de dépenses réelles.

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend les dépenses et les recettes annuelles et permanentes qui peuvent être regroupées en deux catégories :

- La première retrace les dépenses et les recettes liées aux actions de la Communauté de Communes en matière de gendarmeries et notamment :
 - *En dépenses* : les achats de fournitures et de prestations de service ;
 - *En recettes* : les revenus des bâtiments (casernes et logements) loués à l'Etat.
- La seconde regroupe les dépenses et les recettes financières et notamment :
 - *En dépenses* : les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et dettes, des comptes courants et intérêts bancaires, et les pertes de change constatées, le cas échéant ;
 - *En recettes* : les produits financiers comprennent les produits des placements autorisés et les gains de change constatés, le cas échéant.

1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| En € | 2025 | 2026 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|---------------|
| | | | En valeur | En % |
| 011 – Charges à caractère général | 31 300,00 | 31 300,00 | 0,00 | 0,00% |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 5,00 | 5,00 | 0,00 | 0,00% |
| Total dépenses de gestion courante (a) | 31 305,00 | 31 305,00 | 0,00 | 0,00% |
| 66 – Charges financières (b) | 49 000,00 | 47 000,00 | -2 000,00 | -4,08% |
| Total dépenses réelles (a + b) | 80 305,00 | 78 305,00 | -2 000,00 | -2,49% |
| 042 – Op° d'ordre de transferts entre sections | 205 000,00 | 205 000,00 | 0,00 | 0,00% |
| Total des dépenses d'ordres | 205 000,00 | 205 000,00 | 0,00 | 0,00% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 285 305,00 | 283 305,00 | -2 000,00 | -0,70% |

1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent les dépenses de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles :

- Les dépenses de gestion courante comprennent les chapitres suivants :
 - **011 – Charges à caractère général** : il s'agit essentiellement des dépenses de fournitures, de contrats de prestations de service, d'entretien, de réparations, de maintenance ;
 - **65 – Autres charges de gestion courante** : il s'agit de dépenses diverses.

- Les dépenses financières correspondent aux intérêts liés à la dette de la Collectivité.

1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation comptable des biens acquis, à travers le temps.

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| En € | 2025 | 2026 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|-------------|--------------|
| | | | En valeur | En % |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 189 807,00 | 189 807,00 | 0,00 | 0,00% |
| Total recettes de gestion courante (a) | 189 807,00 | 189 807,00 | 0,00 | 0,00% |
| 77 – Produits exceptionnels (b) | | | 0,00 | |
| Total recettes réelles (a + b) | 189 807,00 | 189 807,00 | 0,00 | 0,00% |
| 042 – Op° d'ordre de transferts entre sections | 79 100,00 | 79 100,00 | 0,00 | 0,00% |
| Total recettes d'ordres | 79 100,00 | 79 100,00 | 0,00 | 0,00% |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 268 907,00 | 268 907,00 | 0,00 | 0,00% |

1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent les recettes de gestion courante à savoir :

- **75 – Produits de gestion courante** : ce sont les loyers perçus de l'Etat pour la location des bâtiments (casernes et logements).

1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le chapitre 042 en recettes de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement.

1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

| En € | 2025 | 2026 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dépenses réelles | 80 305,00 | 78 305,00 |
| Recettes réelles | 189 807,00 | 189 807,00 |
| Recettes réelles - Dépenses réelles | 109 502,00 | 111 502,00 |
| Dépenses d'ordres | 205 000,00 | 205 000,00 |
| Recettes d'ordres | 79 100,00 | 79 100,00 |
| Recettes d'ordres - Dépenses d'ordres | -125 900,00 | -125 900,00 |
| Total Recettes de fonct. - Total Dépenses de fonct. | -16 398,00 | -14 398,00 |
| EQUILIBRE BUDGETAIRE | | |
| Equilibre par le budget principal | 16 398,00 | 14 398,00 |
| Dépenses de fonctionnement avec équilibre | 285 305,00 | 283 305,00 |
| Recettes de fonctionnement avec équilibre | 285 305,00 | 283 305,00 |

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 283 305,00 €.

2^{ème} PARTIE – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Les opérations de la section d’investissement correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens immobilisés ou immeubles, et des créances et des dettes à long ou moyen terme.

Elles comprennent des opérations relatives à l’équipement et des opérations financières.

2-1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

| En € | 2025 | 2026 | Variation | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| | | | En valeur | En % |
| 21 – Immobilisations corporelles | 15 000,00 | 15 000,00 | 0,00 | 0,00% |
| 23 – Immobilisations en cours | 1 042 003,00 | 2 114 820,00 | 1 072 817,00 | 102,96% |
| Total dépenses d’équipement (a) | 1 057 003,00 | 2 129 820,00 | 1 072 817,00 | 101,50% |
| 16 – Emprunts et dettes | 119 200,00 | 121 355,00 | 2 155,00 | 1,81% |
| Total dépenses financières (b) | 119 200,00 | 121 355,00 | 2 155,00 | 1,81% |
| Total dépenses réelles (a + b) | 1 176 203,00 | 2 251 175,00 | 1 074 972,00 | 91,39% |
| 040 – Op° d’ordre de transferts entre sections | 79 100,00 | 79 100,00 | 0,00 | 0,00% |
| Total dépenses d’ordres | 79 100,00 | 79 100,00 | 0,00 | 0,00% |
| TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT | 1 255 303,00 | 2 330 275,00 | 1 074 972,00 | 85,63% |

2-1-1 Les dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement se déclinent en dépenses d’équipements et en dépenses financières :

- Les dépenses d’équipement sont les acquisitions durables ou la réalisation de biens entrant dans le patrimoine de la Collectivité ;
- Les dépenses financières retracent les remboursements de capital liés à la dette de la Collectivité.

Pour le budget 2026, les dépenses d’équipement d’investissement sont estimées à 2 129 820,00 €. Par opérations, elles se décomposent comme suit :

| En € | 2025 | 2026 | Variation | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| | | | En valeur | En % |
| 100 – Gendarmerie Vouillé | 15 000,00 | 15 000,00 | 0,00 | 0,00% |
| 101 – Gendarmerie Neuville-de-Poitou | 1 042 003,00 | 2 114 820,00 | 1 072 817,00 | 102,96% |
| TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS | 1 057 003,00 | 2 129 820,00 | 1 072 817,00 | 101,50% |

Le principal projet d'investissement prévu par la Collectivité en 2026 consiste en la construction d'une caserne de gendarmerie sur la Commune de Neuville-de-Poitou de 1 896 m² de surface utile dont :

- 1 465 m² de logements (14 logements du T2 au T5)
- 431 m² pour les locaux de la brigade.

L'année 2026 va être consacrée aux travaux.

2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les mouvements comptables liées à l'amortissement des subventions transférables et à la valorisation des travaux en régie.

2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

| En € | 2025 | 2026 | Variation | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| | | | En valeur | En % |
| 13 – Subventions d'investissement | | 605 540,00 | 605 540,00 | |
| Total recettes d'équipement (a) | 0,00 | 605 540,00 | 605 540,00 | |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | | | 0,00 | |
| Total recettes financières (b) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Total recettes réelles (a + b) | 0,00 | 605 540,00 | 605 540,00 | |
| 040 – Op° d'ordre de transferts entre section | 205 000,00 | 205 000,00 | 0,00 | 0,00% |
| Total recettes d'ordres | 205 000,00 | 205 000,00 | 0,00 | 0,00% |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 205 000,00 | 810 540,00 | 605 540,00 | 295,39% |

2-2-1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement et en recettes financières :

- Les recettes d'équipement retracent les financements des dépenses d'équipement (subventions, emprunts et immobilisations en cours) ;
- Les recettes financières se déclinent en dotations, fonds divers et réserves.

2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement

Le virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les dotations aux amortissements déclinées selon la nature d'achat des biens.

2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| En € | 2025 | 2026 |
|--|----------------------|----------------------|
| Dépenses réelles | 1 176 203,00 | 2 251 175,00 |
| Recettes réelles | 0,00 | 605 540,00 |
| Recettes réelles – Dépenses réelles | -1 176 203,00 | -1 645 635,00 |
| Dépenses d'ordres | 79 100,00 | 79 100,00 |
| Recettes d'ordres | 205 000,00 | 205 000,00 |
| Recettes d'ordres – Dépenses d'ordres | 125 900,00 | 125 900,00 |
| Total Recettes d'invest. – Total Dépenses d'invest. | -1 050 303,00 | -1 519 735,00 |
| EQUILIBRE BUDGETAIRE | | |
| Emprunt | 1 050 303,00 | 1 519 735,00 |
| Dépenses d'investissement avec équilibre | 1 255 303,00 | 2 330 275,00 |
| Recettes d'investissement avec équilibre | 1 255 303,00 | 2 330 275,00 |

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 330 275,00 €.

Les dépenses d'équipement passent de 1 057 003,00 € en 2025 à 2 129 820,00 € en 2026.

3^{ème} PARTIE – INFORMATIONS GENERALES

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS :

| Programmes | Montants 2022-2030 HT | Montants 2026 HT |
|---|----------------------------------|-----------------------------|
| 100 GENDARMERIE VOUILLE | 144 714,92 | 15 000,00 |
| 101 GENDARMERIE NEUVILLE-DE-POITOU | 5 341 593,74 | 2 114 820,00 |
| TOTAL | 5 486 308,66 € | 2 129 820,00 € |